

CUSTOS (Pierre), notaire de Villemur, Villemur-sur-Tarn, minutes 1666, f° 190 (v°) & ss., Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3 E 21845, PH/JCHR/7570.

Rellaction de maistres masson et charpentier consuls de villemur

x. au s(ieu)r consul boyé et d.

L an mil six cens soixante six et le **troisiesme** jour du mois d()**aoust** apres midy regnant louis et.a pardevant moy notaire dans ma boutique a **villemur** et.a establis en personne **bertrand crousy maistre charpentier et françois delmas maistre masson** de villemur lesquelz de gré ont dict et déclaré s()estre ce jourd huy par l()ordre et mandemant de messieurs m(aîtr)e **anthoine boye notaire françois busquet jean pontier et jean seignouret consulz modernes** de villemur transportes a **la tour ou corps de garde de la porte nostre dame** et sur **le corps de garde du chasteau** pour voir et veriffier l()estat ruyneux auquel se trouvent lesd(its) corps de garde et()des reparations qu()il y convient faire pour en esviter la chutte et ruyne totalle premieremant ont trouvé qu()**aud(it) corps de garde du chasteau la paroist sur lequel il est sittué du costé de lad(ite) ville est grandemant gastée par les eaux pluvialles** quy sont tombees sur icelle par le deffaut du couvert dud(it) corps de garde quy est rompu en plusieurs endroitz estant necessaire d y faire une muraille avec mortier de()terre et sable de longueur de trois cannes et

.....
C.iiii.^{xxxi}

quatorze pams d hauteur e(t)d(e)spesseur d une()thuille de pointe pour porter le corondat quy est assis sur lad(ite) parroist dud(it) costé lequel corondat se trouvant aussy pourry par lesd(ites) eaux pluvialles et par ainsy prest a()choir convient resfaire led(it) corondat y metre une solle neufve de longueur de trois cannes et quatre corondes plus ont trouvé que le degré de brique par lequel ons monte aud(it) corps de garde est rompeu estant necessaire d y en faire un autre plus des autres deux costes dud(it) corps de garde est necessaire d y metre six corondes a()cause qu()icelles que y sont ne sont()pas suffisentes de porter led(it) toict item convient metre quatre travatels⁽¹⁾ au grue⁽²⁾ dud(it) corps de

garde au lieu et()place d autres que y sont
pourris et()gastés plus convient fuillér
ou plancher les machicols dé longueur de
trois cannes et largeur de trois pams desd(its)
deux costes quy regardént le fosse de la ville
et après paver ou pasimenter led(it) corps de
garde avec thuille plain et haussr le
tuyéau de la()cheminée de quatre pams item
convient fermér entieremant les corondatz dud(it)
corps de garde de massecanat⁽³⁾ plus faut metre
deux chevrons au toict dud(it) corps de garde

.....

au liéu et()place d()autres deux qui y sont
pourris et apres recouvrir a()tail ouvert
icelluy toict et pour ce faire y convient
amplouer six faix latte et cinq cens thuilles
cannal et pour esvitér qué par sy après
ons ne desrobe pas le thuille du pavé
dud(it) corps de garde ensemble celluy du toict
ainsy qu()ons a sy devant faict a cause que
**led(it) corps de garde n()est pas ferme de porte
ny fenestres** et qué **aussy par ce default
les enfans ne puissent plus rompre les
massecanatz** d icelluy et()jester le **thuille dans
le fossé de la ville** est necessaire de faire
une porte a()l()ouverture dud(it) corps de garde
pour sosutenir laquelle faut poser deux corondes
une de chasque costé de lad(ite) ouverture
et a()lad(ite) porte posér les reilhes gondz
serrure et clefz quy fermera icelluy plus
trois fenestres aussy avec leurs ferrures
et de la estans allés **aud(it) corps de garde
de nostre dame** ont trouvé que pour montér
a icelluy est necessaire d y faire un degre
a()deux montés avec branches et()marches
de bois n()y ayant poinct plus ont trouvé

.....

C.iiii.^{xx}xii

que pour fermér la()porte dud(it) corps de garde
est necessaire d y faire faire une clefz n()y en
ayant poinct et()d()y metre un gon pour supporter
icelle que y manque plus y faut faire
poser un ferrouil⁽⁴⁾ pour fermer lad(ite) porte
par le dedans d()icelluy plus ont trouvé qué
pour monter au planche haut de lad(ite) tout
y convient faire un degré avec ses branches
et()marches de bois et fermer le bout dud(it) degre
d un capon⁽⁵⁾ item led(it) planche haut estant
tout ouvert est necessaire de le fermér avec
des aix ou plancon plus ont trouvé qu()il

convient faire un corondat a neuf du **costé de la maison de jean vernhere** a cause que **lors de l()embrasement de lad(ite) maison** dud(it) vernhere **le corondat de lad(ite) tour et()partye du()toict se seroinct aussy bruslés** auquel effect estant poser une solle de longueur de quatre cannes trois pams une testiere et une garroignere⁽⁶⁾ de mesme longueur quy porteront les chevrons qu()il convient metre aud(it) toict plus ont trouvé qu()il est necessaire de remettre a()neuf le toict dudict corps de garde ou faut metre huit chevrons ung grué, trois entretz une aiguilhe⁽⁷⁾ quy

.....
portera les grués metre et()poser les latte clous et thuille canal necessaires et apres]hæ[fermér les corondatz de massecanat item convient faire trois fenestres aud(it) corps de garde avec leurs ferrures n y en ayant poinct et par ce qu()il n()y a poinct de cheminée aud(it) corps de garde est necessaire d y faire une avéc mantel de bois et paver ou pasimantér led(it) corps de garde et()rabats avéc mortier de chaux et sable le pilliér de la porte de la ville quy est soubz led(it) corps de garde, toutes lesquelles reparations lesd(its) crousy et()delmas ont estime qué coustent la somme de **trois cens cinquante livres** et telle ont dict estre leur rellation et avoir procedé a()icelle selon dieu et()consience requerant moy no(tai)re leur rettenir acte de ce dessus pour servir ainsy qu()il appartiendra concede et faict en presence de gabriel malpel /pra(tici)en/ et()jean malpel freres mar(chan)t de()villemur signes avec led(it) delmas et()moy notaire ledict crousy a()dict ne sçavoir

Delmas

Malpel

Malpel

Custos, not(aire) r(oyal)

⁽¹⁾ *Travatels*, travette, solive de plancher.

⁽²⁾ *Grué*, s. m., arétier ou noue dans la charpente d'un toit.

⁽³⁾ *Massecanat*, hourdis fait de débris de briques liés au mortier ; pan de bois hourdis de brique.

⁽⁴⁾ *Ferrouil*, ferrouil, s. m. verrou.

⁽⁵⁾ *Capon*, s. m., extrémité supérieur de la cage d'un escalier : c'est le dôme (Cayla).

⁽⁶⁾ *Garroignere*, s. f., garronnière, sablière de toit.

⁽⁷⁾ *Aiguilhe*, s.f., poinçon dans la ferme d'une charpente.